

Projet Associatif

2021 / 2025



L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques,
Une association apprenante !
Pour rendre possible les possibles

SIÈGE SOCIAL

BP 80123, 105 avenue des Lilas, 64001 Pau Cedex

 Tél. : 05 59 84 64 89

 Fax : 05 59 84 61 18

 www.adapei64.fr

Présentation des établissements et services

1 PAU

SESSAD Autisme Les Petits Princes
ESAT Le Hameau
MAS Lou Caminot
SIFA (SAVS)
Dispositif Emploi Accompagné (départemental)
Maison des Assistants de Service Social
Equipe mobile Autisme ESAT (départemental)
Centre de Formation et de Recherche

2 LESCAR

ESAT SAJ Colo-Coustau
FH du Bialé
MAPHA du Bialé

3 BIZANOS

IME Geogette Berthe
SESSAD Georgette Berthe
FH du Clos Fleuri
MAPHA du Clos Fleuri

4 IDRON

ESAT Alpha

5 RONTIGNON

MAS Domaine des Roses

6 GAN

SESIPS : IME, SESSAD, ITEP

7 SAUVAGNON

FH
FDV

8 OLORON STE MARIE

IME L'Espoir
ESAT SAJ St Pée
FH René Gabe
MAPHA René Gabe
FDV du Gabarn
FAM du Gabarn

9 ACCOUS

Foyer de vie d'Accous

10 ESPIUTE

ESAT Château d'Espaute
FH d'Espaute
FDV d'Espaute
MAPHA l'Arrissoulet

11 BAIGTS DE BÉARN

ESAT Château Bellevue
FH Château Bellevue
MAPHA Arrayo

12 ORTHEZ

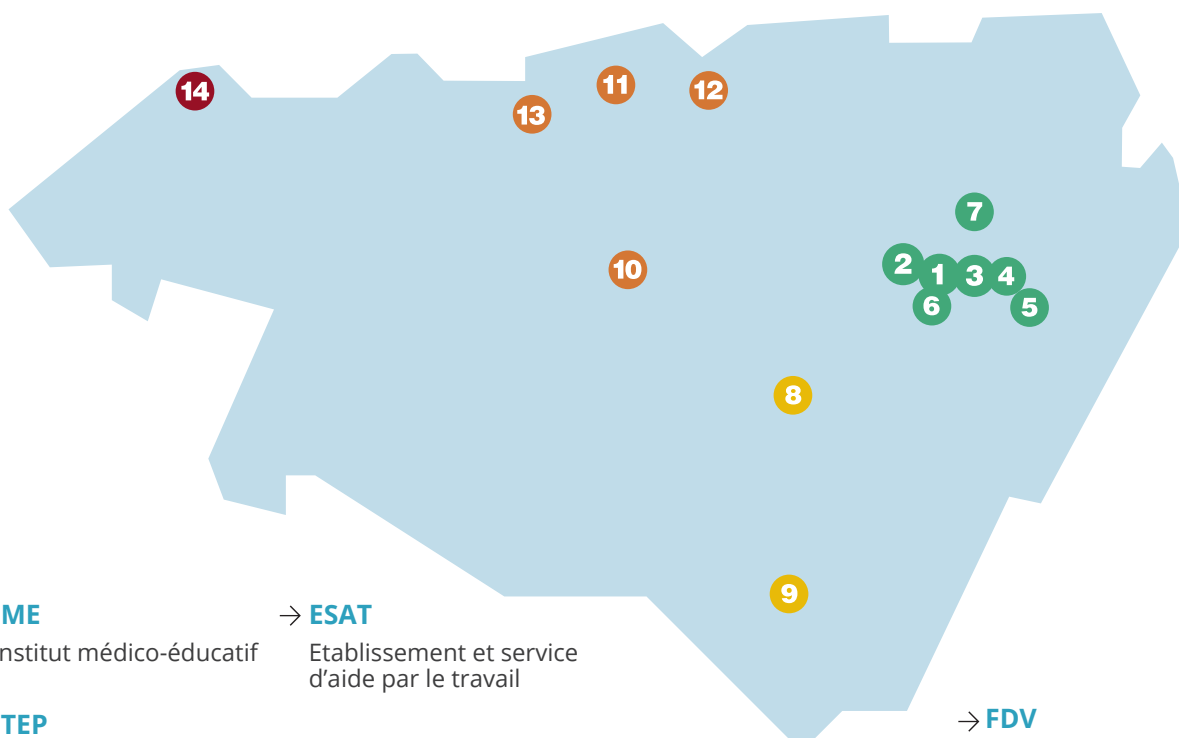
IME Francis Jammes
SESSAD Francis Jammes
ESAT Christian Lanusse
FH de la Virginie
FDV de la Virginie

13 SALIES DE BÉARN

SIFA / SAVS

14 ANGLET

SIFA (SAVS)



→ IME

Institut médico-éducatif

→ ITEP

Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

→ SESSAD

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

→ ESAT

Etablissement et service d'aide par le travail

→ SIFA

Service d'insertion par la formation et l'accompagnement

→ SAVS

Service d'accompagnement à la vie sociale

→ SAJ

Service d'accueil de jour

→ FAM

Foyer d'accueil médicalisé

→ FH

Foyer d'hébergement

→ FDV

Foyer de Vie

→ MAS

Maison d'accueil spécialisée

→ MAPHA

Maison d'accueil pour personnes handicapées âgées

Projet Associatif

2021 / 2025

L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques,
Une association apprenante !
Pour rendre possible les possibles

Sommaire

Edito	6
Préambule	8
Introduction	10
Nos valeurs et principes	12
Nos missions	16
Nos orientations politiques	18
Orientation 1 : Renforcer la culture associative	20
Orientation 2 : Renforcer la militance du mouvement associatif	22
Orientation 3 : Relever le défi inclusif	24
Orientation 4 : Réaffirmer l'accompagnement de différents handicaps et tout au long de la vie	28
Orientation 5 : L'Adapei et son environnement partenarial	30
Orientation 6 : Accompagner les professionnels à l'évolution et à l'adaptation de l'offre de service	32
Orientation 7 : Continuer à être une association innovante	34
Adapei des Pyrénées-Atlantiques, Qui sommes-nous ?	36
Glossaire	42

Edito



Un nouveau Projet Associatif ?

Nouveau ? Oui, parce qu'il est impératif que l'Adapei garde une attitude d'anticipation dynamique et adaptée quant aux évolutions qui n'ont pas manqué de survenir en cinq ans : changement des personnes, de leurs attentes et besoins, du contexte environnemental et de la commande sociale.

Nouveau ? Oui, mais suite logique et dans la même philosophie que celle qui animait le précédent. Il avait posé un socle fort, visionnaire et militant, et nous nous y reconnaissons toujours.

Aujourd'hui, nous devons être vigilants à ne pas nous installer dans une situation de confort et de bonne conscience. Nous devons préserver et rendre visible notre capacité d'innovation et d'adaptation de l'offre de service.

Notre Projet Associatif est à re-questionner en permanence pour rester vivant tout au long de sa durée de validité et être le « stimulant » des actions qu'il induit.

Ecrire un nouveau Projet Associatif, c'est en quelque sorte se ressourcer, se donner un nouvel élan pour envisager le devenir de l'Association, de ses établissements, services et autres dispositifs. C'est réaffirmer l'éthique personnelle et collective qui doit inspirer nos postures professionnelles ou autres.

*Une nouveau projet
associatif
et 60 bougies
à souffler en 2022 !*

Ce temps fort nous donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru, d'évaluer les bienfaits d'une culture de la réussite, de ce qui s'est déjà mis en place. C'est le moment de recenser nos forces, nos atouts et les moyens qu'il nous faut activer pour que ce beau slogan « Une association apprenante Pour rendre possible les possibles » ne reste pas qu'un fronton mais transparaisse dans nos pratiques.

Il ne suffit pas de seulement y adhérer, il faut en être habité pour le déployer dans les actes de la vie quotidienne, en faire le socle fondateur d'une véritable culture, de ce qui fait de l'Adapei une association unique respectueuse des droits et devoirs de chacun et de la valorisation de tous.

Oui, naturellement les concepts d'inclusion, de reconnaissance des compétences, d'autodétermination ont un sens fort pour nous qui voulons le « mieux vivre », le « vivre ensemble », l'ouverture aux autres et la prise en compte de la parole des personnes vivant avec un handicap.

Et ce n'est pas seulement en réponse à la commande publique et sociale actuelle. L'Adapei a été et reste précurseur en la matière.

Mais que seraient ces concepts sans la première des valeurs inscrites dans notre Projet ? Humanisme et tolérance

Ce nouveau projet revendique fermement cette dimension humaniste et empathique que nous devons toujours garder présente à l'esprit et que nous ne nous laisserons pas de proclamer.

Ce Projet sera l'outil pilote pour tous pendant les cinq ans à venir. Il va se décliner dans les projets d'établissement, nous inviter à cheminer vers des postures de plus en plus éthiques.

C'est un outil identitaire en interne et un outil de communication avec notre environnement dans tous les champs d'action qui sont les nôtres : travail, acteur de l'économie sociale, soin au sens le plus large, accompagnement expert pour tous en partenariat avec d'autres experts du secteur, formations au plus près de nos besoins.

Nous continuerons à nous enrichir des diversités humaines, des avancées de la recherche pour nous réaffirmer comme force de propositions positives et de progrès en portant haut et fort autour de nous nos valeurs associatives.

Anne-Marie CAVRET, Présidente de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques

Préambule

L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques, une association en phase avec ses valeurs

De nombreux **membres du conseil d'administration**, des **salariés**, mais aussi des **personnes accompagnées** ont travaillé sur ce nouveau projet.

Au total, **plus de 80 personnes** ont investi avec enthousiasme les différents espaces de travail mis en place pour analyser et mesurer le chemin parcouru ces dernières années, valoriser ce qui a été fait, mais aussi, sans concession, réfléchir à ce qui doit être renforcé, développé ou construit.

Un projet associatif n'a d'intérêt que si celui-ci **fait référence**, est porté, incarné par l'ensemble des membres de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques, mais aussi régulièrement suivi et évalué.

Pour ce faire, l'association fait le choix de mettre en place une instance de suivi annuel des orientations et actions du projet.

Chaque année, une présentation de l'état d'avancement du projet associatif sera faite lors d'une rencontre qui prendra le nom de « Comité de suivi du projet associatif 2021-2025 ».

Ce comité, d'une quinzaine de membres, regroupera des membres du conseil d'administration, des salariés et des personnes accompagnées.

Il sera fait appel en priorité à des personnes ayant participé au travail d'élaboration de ce projet associatif.

Une présentation annuelle sera également faite en conseil d'administration, et de façon simplifiée à l'ensemble des établissements et services de l'association.

Introduction

Une Introduction au projet...

Ce projet s'inscrit dans la **continuité** du précédent.

Il réaffirme que **l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques inscrit son action** dans une posture globale et transversale de **valorisation réciproque des compétences**, et ce, avec l'ensemble des acteurs. **Elle souhaite en faire sa culture associative !**

Pour faire face aux importantes évolutions du secteur médico-social, c'est dans cette logique, en phase avec ses valeurs et principes, mais aussi en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, que l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques développe une démarche d'évolution et d'amélioration continue de ses pratiques.

L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques : une association apprenante...

La volonté de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques est de développer, avec et pour tous ses membres, la notion d'**association apprenante**.

*Apprendre des autres,
mais aussi apprendre
aux autres.*

L'association, pour permettre à tous d'apprendre, **doit structurer** chaque fois que possible un **environnement facilitateur aux apprentissages individuels et collectifs**, mais elle doit aussi **tirer profit**, à tous les niveaux, **de la richesse de ses acteurs en les impliquant dans des dynamiques de co-construction**.

Elle souhaite **créer une organisation et une culture associative** basée sur le partage des connaissances, sur l'enrichissement mutuel des expertises et des expériences, sur la coopération et sur la recherche, le développement et l'innovation.

... qui invite à voir « l'autre » en situation de compétence.

L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques affirme que chacun, quelle que soit sa place dans l'association ou dans son environnement, **possède des compétences et peut les partager**. Elle invite donc l'ensemble des parties prenantes de l'association à **capitaliser sur ces compétences, à les valoriser et à les promouvoir**.

C'est dans cet esprit qu'il convient d'aborder notre environnement, mais surtout d'accompagner les personnes vivant avec un handicap, leurs proches, et les professionnels œuvrant à leurs côtés.

Nos valeurs et principes

En premier lieu, l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques réaffirme son unicité sur le département. Quel que soit notre lieu de vie, notre statut,... **nous faisons tous partie de la même association.** Il est important de le revendiquer et de travailler à ce que tous ses membres en partagent les valeurs.

« La personne vivant avec un handicap est d'abord et avant tout une personne, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne. »

En tant que Mouvement Parental, l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques affirme que la personne vivant avec un handicap est d'abord et avant tout une personne, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne. La personne en situation de handicap est citoyenne à part entière et en tant que telle, elle bénéficie des droits reconnus à tout citoyen.

Dans ce cadre, l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques reconnaît à la personne le droit de se construire avec son histoire, d'affirmer ses choix, d'influer sur son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel.

Dans cet esprit, un principe fort a été ajouté aux « valeurs et principes » toujours d'actualité repris du précédent projet, l'Autodétermination, auquel s'associe la notion de prise de risque.

L'Autodétermination et la prise de risque

Chaque personne doit avoir le pouvoir de décider pour elle-même. Cela s'apprend, se travaille et s'accompagne.

Etre autodéterminé(e), c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive.

Cela implique d'avoir la possibilité :

- de multiplier les expériences pour connaître ses envies,
- de s'exprimer et de s'affirmer dans ses choix,
- d'apprendre à évaluer les conséquences de ses décisions et les assumer,
- d'oser prendre des risques pour apprendre de ses erreurs.

Etre acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités.

Source : Unapei

« Faites-nous confiance. Responsabilisez-nous. Valorisez-nous »

Par Lahcen Er Rajaoui, Président de l'association Nous Aussi

Nous savons que nous avons des difficultés pour nous exprimer, pour lire, pour compter, pour mémoriser mais nous sommes des êtres humains, des citoyens. Nous voulons faire partie de la société.

Pour nous, l'autodétermination, c'est pouvoir décider de sa vie et tout le monde peut s'autodéterminer selon ses capacités.

L'autodétermination, c'est être autonome mais cela ne veut pas dire qu'on a besoin d'aucune aide.

Cela veut dire : se faire aider seulement quand on le décide et quand on en a vraiment besoin.

Nos autres valeurs...

› Humanisme et tolérance

« Prendre en compte les personnes dans toutes leurs dimensions et s'enrichir des différences ».

› Respect et dignité

« Comprendre, respecter les choix et soutenir les personnes dans les étapes de leurs parcours ».

› Esthétisme et sécurité du cadre de vie

« Promouvoir la qualité d'un cadre de vie chaleureux et adapté pour rendre possible les possibles ».

› Exemplarité et transmission

« Chacun peut incarner une image référente, si cela honore cela oblige, l'exemplarité participe aux transmissions de compétences, de savoir-faire et de savoir-être ».

› Valorisation de la personne et de ses potentiels

« Considérer la personne, c'est lui faire confiance, croire en ses capacités et lui permettre de les exprimer ».

› Solidarité vis-à-vis des familles et des personnes accompagnées

« Développer des relations de solidarité par l'entraide, l'écoute, l'information, les conseils et l'accompagnement, dans un climat serein et apaisant autant que possible ».

› Citoyenneté et accessibilité

« Permettre aux personnes de trouver leur reconnaissance sociale en toute accessibilité ».

... et principes :

› **Principe d'apprenance :**

L'association affirme sa volonté de créer une véritable organisation apprenante au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles en créant des espaces de savoirs transversaux, libres, ouverts et accessibles à tous.

› **Principe de proximité :**

L'association valorise ce principe et le déploie dans ses accompagnements.

› **Principe de partage et d'écoute :**

L'association revendique sa dimension parentale en développant, par une disponibilité des bénévoles, des lieux de rencontre, d'écoute, de soutien aux parents des personnes en situation de handicap et aux autres membres de leurs familles.

› **Principe de transparence et de responsabilité :**

L'association se veut garante d'une bonne gouvernance. « Dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit, et rendre compte ». Soucieuse de la bonne utilisation des fonds publics, elle se dote de moyens de contrôle pour ajuster au mieux ses modes d'organisation et développer une démarche combinant efficience et qualité.

› **Principe d'innovation :**

L'association reconnaît sa capacité d'ouverture et d'anticipation en engageant des démarches de coopération, d'échange, de mutualisation et de travail en réseau avec d'autres partenaires.

› **Principe de coopération :**

L'association met en place une complémentarité d'actions et de construction entre les personnes en situation de handicap, les familles, les élus et les professionnels en s'appuyant sur les compétences et les expériences respectives.

Nos missions

Des missions au service des personnes accompagnées et de leurs familles

L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques se définit comme un acteur agissant au sein de la société pour représenter et défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Forte de ses convictions en faveur du respect des droits et, convaincue que ces personnes sont avant tout des citoyens à part entière, l'association a toujours considéré que la parole des personnes en situation de handicap guide l'accompagnement et non l'inverse. Il convient de les écouter, d'ouvrir des perspectives de vie, de valoriser leurs compétences et de les aider à faire leurs choix.

Ces convictions ont conduit l'association à développer des établissements et des services médico-sociaux, mais aussi des prestations diversifiées permettant de proposer des solutions aux enfants, aux adolescents et aux adultes en situation de handicap. Pour autant, l'accompagnement des personnes en situation de handicap reste fortement inégalitaire. Toutes ne trouvent pas de solution adaptée à leurs aspirations, leurs besoins et ceux de leurs proches aidants. Certaines n'en trouvent aucune.

L'association souhaite continuer de contribuer à réduire ces inégalités et proposer « du mieux » aux personnes vivant avec un handicap.

Dans un environnement en pleine mutation (profonde évolution des politiques publiques, du financement du secteur...), et en lien avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques œuvre à développer des accompagnements dans des logiques de parcours de dispositifs, de prestations et de territoire.

Des missions au service des personnes accompagnées et de leurs familles et/ou aidants

- ▶ Sensibilisation et information du public au handicap.
- ▶ Représentation et défense des droits des personnes vivant avec un handicap et de leurs familles et/ou proches aidants
- ▶ Développement des actions de plaidoyer et d'influence pour promouvoir la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap et pour valoriser la force du mouvement parental
- ▶ Participation aux réflexions politiques et décisions politiques du secteur médico-social et de la santé au sens de la définition de l'OMS
- ▶ Aide et soutien aux familles
- ▶ Gestion d'établissements et services et développement de prestations aux services des personnes vivant avec un handicap.
- ▶ Accompagnement des personnes en situation de handicap
- ▶ Développement et action au sein de réseaux pour s'inscrire dans des projets départementaux, régionaux, nationaux et européens.
- ▶ Anticipation et accompagnement des évolutions du secteur médico-social en investissant dans la recherche et l'innovation pour plus de performance et d'efficience.

Nos orientations politiques

Orientation 1

Renforcer la culture associative

Orientation 2

Renforcer la militance du mouvement associatif

Orientation 3

Relever le défi inclusif

Orientation 4

Réaffirmer l'accompagnement de différents handicaps et tout au long de la vie

Orientation 5

L'Adapei et son environnement partenarial

Orientation 6

Accompagner les professionnels à l'évolution et à l'adaptation de l'offre de service

Orientation 7

Rester une association innovante



Orientation 1

RENFORCER LA CULTURE ASSOCIATIVE

Amener tous les acteurs à s'approprier et mettre en œuvre, individuellement comme collectivement, la notion de « Voir l'autre en situation de compétences ». Et ce, dans le respect des parties prenantes, quel que soit le contexte.

Culture associative

Une association se doit de développer une culture qui lui est propre. Elle possède sa propre histoire, défend des valeurs, des principes d'intervention, des pratiques professionnelles spécifiques, mais aussi une philosophie dans laquelle elle souhaite inscrire son action et qui peut la distinguer des autres. C'est son identité. Celle dans laquelle doivent se reconnaître l'ensemble de ses membres, et celle qui doit être promue lors de l'arrivée de nouveaux.

1. Continuer d'**afficher les valeurs, les principes** de l'association et sa **volonté d'être militante**.
2. Garantir le **recueil et l'accessibilité à tous** des informations, des outils, des compétences, des pratiques remarquables et des réussites.
3. Renforcer des **dynamiques d'échanges, de partage** et de connaissances réciproques des acteurs pour toutes les parties prenantes de l'association en :
 - › Maintenant des **commissions associatives mixtes** (associant personnes accompagnées, membres du Conseil d'administration, salariés...)
 - › Multipliant les **espaces transversaux de travail et de rencontres** (....)
4. Développer la **connaissance et l'appropriation des valeurs et principes** associatifs par tous les acteurs de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques par :
 - › La construction de modules de **formations spécifiques**,
 - › Le renforcement de **processus de recrutement, d'accueil et d'accompagnement**,
 - › Le déploiement de la **charte du management** à l'ensemble des acteurs.
5. **Associer, chaque fois que possible, les personnes accompagnées** et prendre en compte leur expression dans les instances, commissions et groupes de travail internes et externes.
6. Fêter tous ensemble les **60 ans de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques**.





Orientation 2

RENFORCER LA MILITANCE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

S'affirmer comme une association qui revendique ses valeurs et reste force de proposition.

1. Renforcer la légitimité du mouvement parental et confirmer son utilité.

2. Susciter l'**envie de nous rejoindre** par :

- La mobilisation de **nouveaux adhérents** susceptibles de s'impliquer à différents niveaux,
- La recherche de **compétences et de sensibilités diverses**,
- Une **meilleure information et formation** de tous,
- Une meilleure **communication sur les raisons d'adhérer**.

3. Renforcer la **communication externe de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques** en :

- Multipliant les **supports de communication**,
- Développant des **actions médiatiques** pour toucher le grand public,
- Communiquant sur les services proposés par l'association.

4. **Questionner régulièrement nos valeurs** en lien avec notre environnement en fonction des évolutions sociétales, des avancées de la recherche, des autres mouvements associatifs et institutionnels, des fédérations...

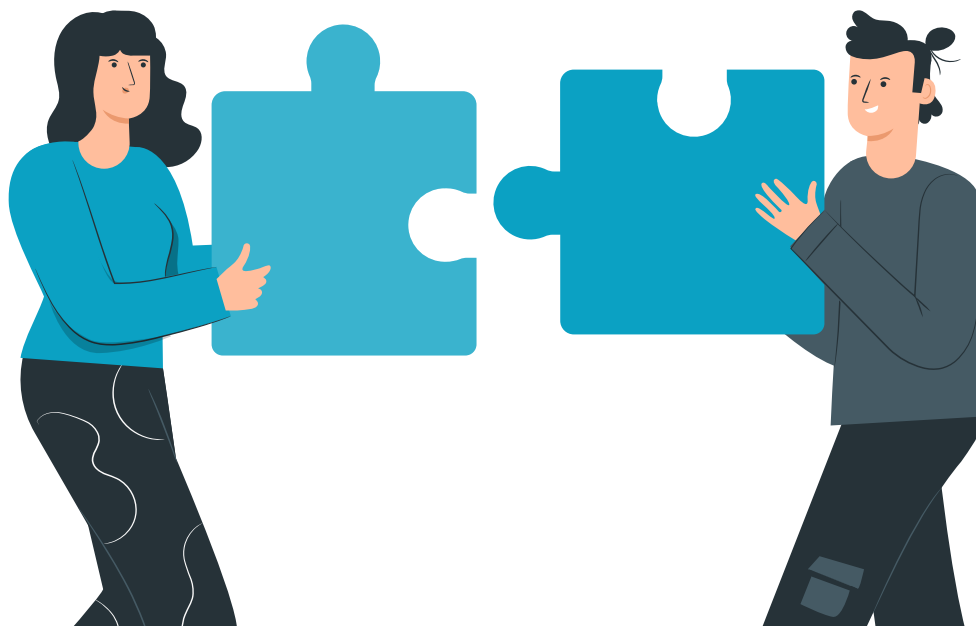
5. **Porter et défendre nos valeurs**, l'affaire de tous, en :

- Nous mobilisant **pour les droits et libertés** des personnes vivant avec un handicap,
- Donnant une **image positive de l'association**,
- Valorisant nos **réussites**,
- **Participant aux réflexions** sur les évolutions des politiques publiques (en lien avec l'Unapei)

... **En conservant notre capacité à nous indigner.**

6. **Développer le périmètre d'action et le territoire d'intervention** de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques pour répondre aux besoins des personnes vivant avec un handicap.

7. Développer une politique active d'invitation aux **dons et legs**.



Orientation 3

RELEVER LE DÉFI INCLUSIF

Poursuivre le développement de prestations adaptées, dans le respect des attentes et des besoins explicites et implicites des personnes, pour leur permettre une reconnaissance sociale et sociétale.

« Etre citoyen parmi les autres, comme les autres »

L'inclusion

« Une société inclusive n'est pas un club dont certains membres, privilégiés, pourraient capter l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive. Une société inclusive, c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions. Chacun d'entre nous est héritier de ce que la société a de meilleur et de plus noble. Chacun a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux, qu'il s'agisse de l'école et autres lieux de savoir, des transports, des espaces culturels, etc. Nul ne peut avoir l'exclusivité du patrimoine humain et social, légué par tous nos devanciers et consolidé par nos contemporains : il doit être accessible à tous. » (Charles Gardou)

C'est dans l'esprit de ces propos que l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques souhaite inscrire son action dans ce domaine. Il est important de dire que les établissements et services (sans que cela remette en cause leur existence) doivent faire évoluer leurs prestations et accompagnements avec l'objectif de rendre accessible « l'ensemble des biens sociaux » à tous ceux qui auraient la possibilité et le souhait d'y accéder. Et bien sûr, pour du « mieux ».

1. Poursuivre et renforcer la dynamique d'inclusion dans toutes les dimensions de la vie humaine et à chacune de ses étapes.

- **Diversifier et investir tous les terrains d'inclusion** : l'éducation, l'apprentissage, la citoyenneté, la scolarisation, la professionnalisation, l'accès au travail en milieu protégé et ordinaire, l'accès au droit à la culture et aux loisirs ou encore l'accès au soin...

2. Structurer, accompagner et sécuriser les parcours des personnes en enrichissant notre offre de service.

- Développer des **dispositifs alternatifs, modulables, gradués et décroisonnés** autant que nécessaire, et les adapter au parcours des personnes.
- Développer des **dispositifs dit « passerelle ou de repli »** pour sécuriser les parcours.

3. Rendre accessible pour rendre plus autonome.

- **Promouvoir un apprentissage par la réussite**
 - Permettre à la personne une **prise de risque mesurée, éclairée et accompagnée** par les professionnels.
 - **Développer les outils, les moyens matériels et humains** pour rendre la personne autonome.
 - **Former les professionnels et les familles** à la logique d'inclusion et notamment à l'accompagnement à la prise de risque et à l'autodétermination.
 - **Sensibiliser les personnes accompagnées aux possibles** offerts par l'accompagnement à l'autodétermination. Permettre aux personnes d'être actrices de leur devenir.

4. Défendre et promouvoir la différence des personnes accompagnées comme une richesse permettant de gagner en humanité.

- › **Valoriser les gestes de la vie quotidienne et les bonnes pratiques** qui permettent l'inclusion sans perdre de vue l'unicité des personnes et des réponses à leur apporter.
- › Accompagner les personnes dans la **construction d'une image positive d'elles-mêmes** au travers notamment du regard des professionnels et des familles.
- › **Promouvoir les connaissances, les compétences et les savoirs des personnes accompagnées, des familles et des professionnels** pour être ressources du milieu dit « ordinaire ».
- › Maintenir notre **implication dans des dispositifs de valorisation des compétences** des personnes (exemple : le dispositif Différent & Compétent).
- › Se servir de notre expérience pour **faire valoir notre expertise** auprès des pouvoirs publics et influencer les orientations politiques en faveur du handicap.



5. Evaluer l'impact de nos actions et adapter nos interventions.

- › Accepter les **apprentissages par « essais et erreurs »** et ainsi développer la culture de l'erreur positive.
- › **Evaluer nos pratiques de façon continue** afin de pouvoir se réinterroger, se réajuster, innover, et adapter nos façons d'accompagner.
- › **Enrichir nos pratiques, nos savoir-faire et nos savoir-être** de l'expertise des autres.



Orientation 4

RÉAFFIRMER L'ACCOMPAGNEMENT DE DIFFÉRENTS HANDICAPS ET TOUT AU LONG DE LA VIE

Adapter nos compétences et renforcer notre dynamique partenariale dans l'accueil et l'accompagnement de chacun tout au long de son parcours de vie.

1. Garantir, tout au long de la vie, **un accompagnement de qualité, quel que soit le handicap**.
 - Mieux **repérer les professionnels ressources en interne** et développer des **partenariats ciblés** pour affiner nos diagnostics et nos évaluations.
 - Assurer la **prise en compte de la personne dans sa globalité**, dans son environnement afin de promouvoir **un accompagnement adapté, éthique, bien-traitant et sécurisant** (y compris dans sa vie affective).
 - Développer nos **capacités d'accompagnement des personnes vieillissantes**
 - Maintenir une **politique de modernisation et de restructuration de nos établissements et services** (SESIPS, ESAT de Bellevue, ESAT du Hameau, Complexe d'Espaute, Complexe de La Virginie...)
2. Etre une Association attentive aux **spécificités du handicap de chacun** et œuvrant à l'**accueil de tous**.
 - Proposer **des accompagnements, des formations, des groupes de travail pluridisciplinaires et transversaux** pour une meilleure connaissance des différents types de handicap (en lien avec les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles).
3. S'assurer de la **cohérence et de la continuité des parcours** des personnes accompagnées en interne et en externe.
 - Faire preuve de créativité et de souplesse pour **dynamiser les parcours** des personnes et ainsi :
 - Eviter les phénomènes de rupture,
 - Accompagner les situations complexes.
 - Promouvoir le **dialogue avec les acteurs des politiques publiques** pour faciliter la porosité entre les dispositifs internes et les partenariats.
4. S'inscrire dans une **dynamique d'ouverture et d'entraide** sous forme de **bénévolat et de pair-aidance**.
 - Développer des partenariats avec des entités ayant des expertises complémentaires à celle de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques.
 - Promouvoir et formaliser une dynamique de pair-aidance au bénéfice de toutes les parties prenantes : personnes accompagnées, professionnels et familles.
5. Avoir une démarche **facilitant l'accès aux soins** des personnes accueillies.
 - Renforcer l'accès aux soins par le repérage, la mobilisation et le **conventionnement de partenariats effectifs et efficaces**.



Orientation 5

L'ADAPEI ET SON ENVIRONNEMENT PARTENARIAL

Développer et renforcer les dynamiques de coopérations et de partenariats avec notre environnement afin de le rendre accessible à tous.

1. Développer une **stratégie partenariale** et ses principes avec le milieu ordinaire et protégé en :
 - › Définissant le **socle commun de valeurs** à partager et de réciprocité d'engagement,
 - › Recensant les **champs partenariaux à investir**,
 - › **Cartographiant les partenariats** existants ou à cibler,
 - › Favorisant l'**accès au droit commun**.

2. Garantir **la formalisation, le suivi centralisé et l'évaluation de tous nos partenariats** à l'échelle associative (Services d'appui transversaux, groupes ressources associatifs...).
 - › Inscrire nos partenariats dans une **dynamique de co-construction**,
 - › **Structurer le suivi de nos partenariats** dans une démarche associative.

3. **Rendre visibles et accessibles** en interne comme en externe **les partenariats** existants et à développer.
 - › Développer une **communication adaptée à la promotion de nos différents partenariats**.

4. **Rester proactif et ouvert** à de nouvelles collaborations pour répondre à l'évolution des besoins en :
 - › Maintenant notre **participation à des lieux d'échanges et de partage** (Exemple : Carrefour des associations, Santé Mentale des Pays de l'Adour...),
 - › Investissant de **nouveaux lieux de rencontres et de connaissances**.



Orientation 6

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À L'ÉVOLUTION ET À L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Impliquer et former l'ensemble des professionnels, tout au long de leur parcours, pour ajuster leurs pratiques aux besoins des personnes accompagnées, en tenant compte des orientations associatives et de la commande sociale.

1. Structurer et développer la **veille sociale**

- Identifier les **évolutions du secteur et des métiers** à partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs concernés.

2. Développer une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) dynamique et innovante** par :

- La **dynamisation des parcours professionnels**, la promotion d'une mobilité formalisée et sécurisée,
- Le développement d'une **vision prospective sur les métiers de demain** et la participation aux débats sur ce sujet.

3. Etre acteur du **développement de l'attractivité de nos métiers** par :

- La structuration et le développement de la **politique de l'alternance et de l'apprentissage**,
- La valorisation de nos métiers.

4. Faire du **Centre de Formation et de Recherche (CFR)** l'outil majeur du **développement et de l'actualisation des compétences** par :

- Le déploiement de **formation-action**,
- Le déploiement d'**actions au service des projets de l'association**,
- **L'adaptation de l'offre de formation** à l'évolution des fonctions et des compétences actuelles et à venir.



Orientation 7

CONTINUER À ÊTRE UNE ASSOCIATION INNOVANTE

Anticiper les évolutions sociétales et environnementales pour adapter son projet, son organisation et son offre de service aux souhaits et besoins des personnes.
Favoriser l'expérimentation et la créativité dans tous les champs d'actions de l'association.

1. Optimiser les **dynamiques transversales**

- Réaffirmer le **développement de logiques associatives transversales** tournées vers l'extérieur (par opposition aux logiques d'établissements ou de services).
- Promouvoir la **mise à disposition et l'appropriation de logiciels collaboratifs** afin d'améliorer le partage de l'information.

2. Générer une **image dynamique et innovante de l'Adapei** par le développement d'une communication moderne, efficace, ciblée et adaptée.

- **Diffuser et mettre en valeur** l'ensemble des pratiques remarquables et des actions de l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques
- **Partager nos ambitions et nos réussites** en interne et en externe
- S'engager dans une dynamique de **Responsabilité Sociétale et Environnementale**

3. **S'enrichir de toute la diversité humaine** présente au sein de l'Association pour mobiliser l'ensemble des acteurs.

- Construire une organisation et un management permettant **l'expression et l'engagement de chacun** dans la promotion de projets innovants.
- Considérer **les compétences et les parcours de tous** comme un moteur d'innovation.

4. Favoriser **l'innovation dans tous les domaines d'intervention** de l'Adapei et au-delà.

- Aller à la **découverte d'autres expériences** en France et ailleurs.
- Mettre en œuvre des **espaces autonomes de créativité** sur des sujets ciblés pour permettre l'expérimentation et la réalisation de pratiques novatrices.
- Développer **des outils connectés et la robotique** pour améliorer l'accompagnement des personnes.

Adapei des Pyrénées-Atlantiques,
**Qui
sommes-nous ?**

Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (Adapei) des Pyrénées-Atlantiques a été fondée en 1962 pour répondre aux attentes des familles ayant un enfant déficient intellectuel. Depuis 60 ans, les parents et amis, membres de l'association, aidés par des professionnels, ont mené un combat sans relâche pour créer des structures adaptées à l'accueil de ces personnes.

Ainsi, l'association dispose à ce jour d'une quarantaine d'agréments couvrant toutes les tranches d'âge et tous les degrés de handicap.

Ces établissements et services, répartis sur l'ensemble du Béarn, accueillent environ 1700 personnes vivant avec un handicap et fonctionnent grâce au concours efficace d'environ 1000 salariés qualifiés.

Une quarantaine d'établissements et services
couvrant toutes les tranches d'âges et tous les degrés de handicap.

Historique

L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques est née de la rencontre de parents qui, dans l'Aude, ont créé les premiers établissements pour des enfants handicapés mentaux, et de parents des PA, inscrits dans la même démarche de recherche de solution :

🕒 1962 ... La naissance :

Après une visite de ces établissements de l'Aude et sous l'impulsion de quelques familles, l'Adapei des PA voit le jour suite à une Assemblée Générale Constitutive, le 16 juin 1962.

🕒 1963 – 1974 : Le développement militant

Les 11 années de fort développement militant avec la création d'établissements adaptés aux besoins dans les domaines touchant à :

L'éducation : Création des I.M.P. (Institut Médico Pédagogique), précurseurs des IME (Institut Médico Educatif)

- Les Hirondelles devenu G. Berthe à Bizanos,
- La Virginie à Orthez,
- l'Espoir à Oloron,
- Rontignon (déménagement de l'IMP de SUS),
- Château Tolou à Gan.

La formation pré-professionnelle (Préparation des adolescents au travail protégé) Création des I.M.P. (Institut Médico Pédagogique)

- L'Envol à Lescar,
- St Pée à Oloron.

Le travail : Création des C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail)

- Le Moulin à Lescar
- Colo « Pesquit » à Lescar : anciennement le Moulin

L'hébergement : Création de Foyers d'Hébergement pour les ouvriers de CAT

- Le Bialé à Lescar
- Légugnon à Oloron

La protection : Une organisation se met en place, qui deviendra Association, pour protéger et accompagner les personnes dans leur vie de tous les jours et défendre leurs intérêts financiers.

Création de l'A.D.T.M.P. (Association Départementale de Tutelle des Majeurs Protégés)

L'administration : Création du service administratif de l'Association à Pau, d'abord à l'Avenue Edouard VII, aujourd'hui notre Siège Social au 105 Avenue des Lilas.

La communication s'organise avec le premier « Bulletin de l'Adapei » début 1968.

1975 : La loi arrive

Promulguée le 30 juin 1975, la Loi d'Orientation en faveur des personnes handicapées, reconnaît les droits à la prévention, au dépistage, aux soins, à l'éducation, à la formation et l'orientation professionnelle, à l'emploi, à la garantie d'un minimum de ressources, à l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs.

Cette Loi constitue une « obligation nationale », et une avancée déterminante pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées.

Que va-t-elle changer pour nous ?

Son application va permettre à l'Adapei un développement continu et l'expérimentation de solutions innovantes dans la reconnaissance de :

- La création des Chamois Pyrénéens pour les loisirs et vacances
- Des CAT : Alpha, Bellevue, Espiute, Coustau, Castetarbe (C Lanusse),

- La création de SAJH (Service d'Accueil de Jour et d'Hébergement ou Foyers de Vie)
- La création des MAPHA (Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Âgées)
- La création de la MAS de Rontignon (Maison d'Accueil Spécialisée) dont 12 places sont dédiées à l'accompagnement spécifique d'adultes autistes
- La création du SESIPS Château Tolou à Gan (Service d'Éducation Spéciale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale) dédié aux adolescents pour le développement des compétences professionnelles et de l'autonomie sociale.
- La création du SIFA (Service d'Insertion par la Formation et l'Accompagnement) pour l'accompagnement à la vie sociale et professionnelle
- La création de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) « L'Esququette », établissement créé en partenariat avec la Municipalité de Lescar.
- 1979 verra, grâce à des membres de l'Adapei, la naissance de l'AGPI (Guidance Parentale Infantile) qui regroupera d'abord des parents isolés puis des associations de parents d'enfants handicapés.
- L'Adapei initie les premières études de la Démarche Qualité qui aboutiront à la formalisation d'un référentiel qualité associatif.

⊙ 2002 : Loi de rénovation

La Loi de 2002 reconnaît la personne handicapée en qualité de citoyen et la place comme acteur de son projet de vie et d'accompagnement.

La loi reconnaît des dispositions innovantes déjà mises en œuvre à l'Adapei :

- CVS : Conseil de Vie Sociale (anciens conseils de maisons puis conseils de vie sociale)
- Projets d'établissement
- Projets individuels
- Projet associatif
- Référentiel qualité
- Livrets d'accueil ...

⊙ 2002 – 2009... L'Adapei affirme sa dynamique

- En partenariat avec Autisme Pau Béarn est créé le SESSAD les Petits Princes (Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile) pour l'accompagnement par une éducation structurée des jeunes enfants porteurs d'autisme.
- La Résidence « Le Clos Fleuri » accueille les résidents de l'ancien foyer du Hameau. Les résidents ont été consultés pour cette réalisation qui sera leur lieu d'hébergement.
- Le « SAJH » (foyer de vie) d'Espuie enrichit le complexe.
- A Saint Pée, le SAJ (service d'accueil de jour) permet la mise en place du temps partiel pour les travailleurs avançant en âge.
- Le Référentiel Qualité Associatif « Accompagner pour insérer » est certifié en 2005. C'est le premier en France.

② 2009 : L'Adapei relève le défi d'un changement de culture

La Loi de 2009 – H.P.S.T. (Hôpital Patient Santé et Territoire)

C'est la loi de modernisation globale du système de santé avec le décroisement du secteur sanitaire, social et médico-social, et la mise en place de réseaux d'accompagnement des personnes, de leur parcours de santé qui voit la création des A.R.S. (Agence Régionale de Santé). Nos pratiques vont s'adapter aux exigences de la loi :

- Les C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) : Nouvelles modalités de financements...
- Les appels à projets pour la création d'établissements ou de services.
- Les évaluations internes et externes que l'Adapei mettra en œuvre en 2013/2014.
- Ouverture de la MAS « Lou Caminot » à Pau, de la MAPHA du Bialé à Lescar et du FAM du Gabarn à Oloron.

② 2009 - 2014 : Les dispositifs innovants

L'Adapei, conforte sa politique volontariste en se saisissant de cette évolution de culture. Elle s'y inscrit par des dispositifs encore une fois innovants :

- Dispositif « Différent et compétent » pour la reconnaissance des compétences des travailleurs en ESAT et des jeunes en cours de professionnalisation.
- Approche de la notion « d'Association Apprenante » pour la vision de ce nouveau projet associatif.

② 2014 à nos jours...

- Projet Associatif 2014-2019 : « L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques, une association apprenante ! Pour rendre possible les possibles »
- **2014** : Fusion avec l'Association Espoir 64 (SAVS sur la Côte Basque)
- **2015** : L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques signataire de la Charte Romain Jacob.
- **2017** : Ouverture de la MAPHA du Clos Fleuri
 - Réorganisation du pôle enfance
 - Parcours dynamique F. Jammes

- **2018 :**
 - Fusion avec l'AHMI (Association gestionnaire d'un Foyer de Vie situé sur la commune d'Accous)
 - Ouverture d'Unités d'Enseignements Externalisées (UEE) Maternelle et Élémentaire spécialisées dans l'autisme
 - Développement du Centre de formation et de recherche
 - Transformation de l'Agrément expérimental du SIFA en SAVS
 - Obtention de l'Appel à Projet : Prestations d'Accompagnement Spécifiques sur le département des Pyrénées-Atlantiques (Financement Agefiph)
 - Création de la Maison des Assistants de Services Sociaux
 - Mise en place de la Charte du Management à l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques
- **2019 :**
 - L'Adapei des Pyrénées-Atlantiques devient gestionnaire de la plateforme Emploi Accompagné du département (en partenariat avec d'autres associations...)
 - Membre partenaire de la plateforme du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées des Pyrénées-Atlantiques
 - Structuration du Pôle Services et Appuis Transversaux
 - Labellisation « Autisme France » du SESSAD des Petits Princes
 - Signature du CPOM 2019/2023 (tripartite avec le CD et L'ARS)
 - Mise en place du logiciel « métier » développé par l'Adapei des Pyrénées-Atlantiques : Néopi version 2
- **2020 :**
 - Spécialisation à l'Autisme du Dispositif Emploi Accompagné.
 - Mise en place d'une équipe mobile « Autisme » pour les ESAT
 - Création d'un poste de coordination de la santé
 - Nouvel agrément du siège
 - Ouverture d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme, suivant le nouveau cahier des charges
- **2021...**
 - Un projet Associatif 2021 - 2025

Glossaire

ADTMP : Association Départementale de Tutelle des Majeurs Protégés

AHMI : Association des Handicapés du Ministère de l'Intérieur

AGPI : Association de Guidance Parentale infantile

CAT : Centre d'Aide par le Travail (désormais ESAT)

CFR : Centre de Formation et de Recherche

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de la Vie Sociale

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HAS : Haute Autorité de Santé

HPST : Hôpital Patient Santé et Territoire

IME : Institut Médico Educatif

IMP : Institut Médico Pédagogique

MAPHA : Maison d'Accueil pour Personnes Handicapées Âgées

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

SAJ : Service d'Accueil de Jour

SAJH : Service d'Accueil de Jour et d'Hébergement ou Foyers de Vie

SESIPS : Service d'Éducation Spéciale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale

SESSAD : Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile

SIFA : Service d'Insertion par la Formation et l'Accompagnement

SMPA : Santé Mentale Pays de l'Adour

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

UNAPEI : Union nationale des associations de Parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis



Pour leur participation à la réalisation de ce projet, merci à :

Sylvie G, Régis C, Sandra A, Jackie D, Monique H, Camille HQ, Aurélie S, Dephine T, Marina L, Monique C, Eric G, Valérie D, Kevin E, Isabelle D, Elodie R, Yan M, Marie-Christine A, Marie L, Céline D, Marion C, Audrey B, Olivier V, Julie A, Jean Baptiste B, Christine F, Frédéric B, Stéphane Pi, France-Lise ES, Maryse C, Patricia G, Elisabeth B, Joceline D, Thomas D, Mathieu L, Agnes V, Katia BF, Christian C, Andrée S, Nicole A, Pantxika A, Sébastien C, Jean-Michel P, Jeanne P, Fanny H, Mirentxu B, Murielle C, Delphine L, Marie-Hélène G, Rachel M, Stéphane Po, Marie B, Franck J, Edgard V, Rémi C, Laetitia HH, Fabrice G, Jean-Luc A, Christian S, Christine SG, Laurent A, Anne-Marie C, François L, Louis M, Sophie P, Corinne D, Anne C, Thierry B, Guillaume B, Marie-Jo M, Sylvie P, Jean-Lou D, François W, Liliane C, Josiane C, Jean-Michel C, Josette F, Geneviève G, Maïté G, Monique G, Robert O.

Pour la relecture et correction du projet en version FALC, merci à Jean-Baptiste B et Isabelle D.

Pour leur première place au concours photo de couverture, bravo et merci à Baptiste H, Aboubaker M, Amélie M, Paul B, Blandine L, Mathieu M, Rémi G, Noémie I et au photographe David L.

Pour la mise en forme, merci à Marie L.

Pour l'impression du document, merci à l'ESAT St Pée.

Osez nos Esat !

Pour une économie sociale et solidaire

ESAT ALPHA | ESAT CHÂTEAU BELLEVUE | ESAT CHÂTEAU D'ESPIUTE
ESAT COLO-COUSTAU | ESAT C. LANUSSE | ESAT LE HAMEAU | ESAT ST PÉE



SIÈGE SOCIAL - BP 80123, 105 avenue des Lilas, 64001 Pau Cedex



05 59 84 64 89



**SERVICES AUX
PARTICULIERS**

**SERVICES AUX
ENTREPRISES**

**PRODUCTIONS
PROPRES**

Sous-traitance - Reprographie - Routage
Mobilier - Caisserie - Palettes
Blanchisserie - Repassage - Nettoyage - Savonnerie
Restauration - Chocolaterie - Elevage volailles - Conserverie - Maraichage - Apiculture
Peinture - Maçonnerie - Espaces verts